

Du local dans **MON** Point de vente



VADÉMÉCUM - SEPTEMBRE 2024

Mécanismes d'incitation, de fidélisation et d'accessibilité
de la clientèle dans les points de vente durables et de proximité

Avec le soutien de la
 **Wallonie**



Contexte et public

Le projet "Du local dans mon point de vente" est un projet soutenu par la Wallonie et mis en œuvre par la Cellule Manger Demain.

Il vise à soutenir les acteurs économiques de l'alimentation durable et du circuit court en Wallonie répondant aux critères de la [charte « points de vente partenaires »](#), et à améliorer l'accès à une alimentation durable pour tou.te.s au travers de [4 mécanismes](#) mis en œuvre auprès de points de vente relevant de l'alimentation durable et du circuit court :



Caisse de solidarité



Carnets de fidélité



Expertise communication



Bons d'achat

En complément à ces 4 mécanismes et pour renforcer l'accès des publics fragilisés à l'alimentation durable (financière, géographique, sociale, culturelle...), **un appel à actions solidaires est lancé** au travers du volet solidarité du projet. Cet appel à actions concerne aussi bien les points de vente déjà sélectionnés dans le cadre des 4 mécanismes précédents que de nouveaux points de vente qui répondent aux critères de la charte « points de vente partenaires ».

Les points de vente peuvent avoir les profils suivants :



Magasins à la ferme



Coopératives



Magasins bio



Magasins vrac

Objectifs

Avec le soutien de la



Wallonie

Ce projet contribue à la **mise en œuvre des actions FOOD WALLONIA**, comme levier pour une transition vers un système alimentaire durable au travers du soutien aux débouchés des points de vente cités ci-dessus et une aide concrète aux publics fragilisés via les structures d'aide alimentaire.

Après 16 mois de mise en place des mécanismes (mai 2023), un nouvel appel à participation est lancé. L'enveloppe budgétaire consacrée à cet appel permettra de financer des actions concrètes et spécifiques pour permettre à un public fragile de consommer des produits frais et durables dans une vision pérenne.

A travers cet appel à actions, la Cellule Manger Demain et ses partenaires souhaitent contribuer à la prise en charge de coûts directs liés à des activités qui permettent aux points de vente, en partenariat avec les organisations sociales, de mettre en œuvre un projet qui viendra répondre aux enjeux d'accessibilité de l'alimentation. L'accès peut être ici considéré sous toutes ses dimensions.

S'inscrivant dans le projet « Du local dans mon point de vente », l'action devra agir sur le double objectif suivant :

- ✓ d'une part soutenir les acteurs économiques de l'alimentation durable et du circuit court en Wallonie ;
- ✓ d'autre part améliorer l'accès de tous à une alimentation durable.

Le public ciblé par ces actions doit être un public fragilisé. Un lien explicite doit être fait entre le point de vente et ce public dans un objectif d'inclusivité et de pérennisation des actions au-delà du soutien financier.

L'action proposée peut s'inscrire dans une dynamique existante ou être initiée par ce soutien. Sans être exhaustifs, et sous réserve de répondre aux objectifs susmentionnés, les coûts directs qui pourraient être considérés pour un soutien de l'action peuvent couvrir les activités suivantes :

- Sensibilisation / communication visant à renforcer la participation des clients à la caisse de solidarité au sein des points de vente (tenue d'un stand du partenaire social, animation dédiée, marches parrainées, etc.)
- Visites dans les fermes pour les restaurants sociaux : rencontres du public cible et des acteurs de la production...
- Multiplication des sources de contribution à la caisse de solidarité via des caisses implantées en partenariat avec des acteurs proches (autres commerces, associations, centre culturel...).
- Soutien financier : réduction sur le panier d'achat, directement ou via la mise en place d'une carte d'achat à prix réduit...
- Organisation d'événements type : cours de cuisine, rencontres, visites tables rondes, débats...

Actions solidaires

Pour rappel, les actions proposées visent à renforcer le mécanisme de caisse de solidarité ou viennent soutenir des projets d'expérimentation type "Sécurité Sociale de l'Alimentation" ou encore d'autres actions/événements que les points de vente, avec leur partenaire social, ont mis en place ou souhaitent mettre en place.

L'action devra agir sur le double objectif suivant :

- ✓ d'une part soutenir les acteurs économiques de l'alimentation durable et du circuit court en Wallonie et
- ✓ d'autre part améliorer l'accès de tous à une alimentation durable.

L'idée est ici de permettre une grande créativité ainsi qu'une liberté dans les modalités de mise en œuvre. Les projets seront évalués sur :

- L'adéquation avec l'objectif de soutien au point de vente (débouché commercial)
- L'adéquation avec le soutien d'accès à une alimentation durable pour le public cible
- La qualité de la méthode proposée pour répondre aux enjeux d'accessibilité
- Le caractère collectif des actions proposées
- La manière dont est envisagée la pérennisation du projet
- La cohérence entre les actions envisagées et les dépenses justifiées

Dans le cas d'un point de vente qui n'est pas encore partenaire du *projet Du local dans mon point de vente*, la « Caisse de solidarité » ainsi que le mécanisme « Bons d'achat » et l'expertise Communication » leur sont également ouverts ([Cliquez pour en savoir plus sur ces mécanismes](#)).

Conditions générales

Critères d'éligibilité :

- Le point de vente doit être le porteur de l'action
- Le point de vente porteur doit avoir son siège en Wallonie
- Le point de vente porteur doit répondre aux critères de la charte du projet « Du local dans mon point de vente »
- L'action doit être menée en partenariat avec, au minimum, une organisation sociale qui travaille avec un public fragilisé et qui répond à des enjeux de précarité alimentaire
- Le public ciblé doit être un public fragilisé
- Un lien doit être clairement établi entre les actions en faveur d'un public fragilisé et l'activité de vente du point de vente
- Les actions doivent être considérées comme un coup de pouce ponctuel qui générera un effet levier sur le long terme. Les actions doivent avoir une portée dans la durée, à savoir par exemple qu'une réduction octroyée à un public fragilisé peut devenir source de dévalorisation et/ou frustration lorsque le coup de pouce financier s'arrête. Dans ce cadre, il sera considéré que les actions s'inscrivant dans un projet à plus long terme, au-delà de mars 24 sont éligibles, pour autant qu'elles soient financièrement supportées par les partenaires au-delà de la période couverte par cet appel .

Critère d'analyse des propositions :

- L'adéquation avec l'objectif de soutien au point de vente (débouché commercial)

- L'adéquation avec le soutien d'accès à une alimentation durable pour un public fragilisé
- La qualité de la méthode proposée pour répondre aux enjeux d'accessibilité
- Le caractère collectif des actions proposées
- La manière dont est envisagée la pérennisation de l'action
- La cohérence entre les actions envisagées et les dépenses justifiées

Eligibilité des dépenses :

Les actions seront soutenues dès l'annonce des résultats. Le budget maximum de prise en charge de coûts directs liés aux actions par point de vente est de **maximum 7.500€**. Les dépenses éligibles devront concerner exclusivement la mise en œuvre des actions et ne pourront pas concerner des frais de gestion.

Une avance de 60% du budget sera versée à la validation de l'action et de la réception des documents administratifs. Le solde de 40% sera versé en fin de projet sur base des éléments justificatifs des dépenses encourues.

Les dépenses sont éligibles tant qu'elles sont cohérentes et justifiées par les objectifs spécifiques et les moyens mis en œuvre. A ce titre, peuvent être prises en charge les dépenses suivantes :

- Frais de communication (création de support, impression)
- Frais d'organisation d'événement (location de salle, frais de déplacement)
- Prise en charge (partielle) de salaire (ou défraiement)
- Achat de fournitures diverses (alimentaires et autres)
- Sous-traitance et prestation de service

Ne sont pas éligibles des dépenses telles les charges locatives et gestion administrative financière et RH...

Les dernières demandes de créances devront être rentrées au plus tard le 30 avril 2025.

Calendrier

L'appel à candidatures est ouvert du 03 au 22 septembre 2024 inclus.

- Lancement de l'appel à actions : le 3 septembre
- Clôture de l'appel à actions : le 22 septembre
- Évaluation : entre le 22 septembre et le 15 octobre.
- Sur base de l'enveloppe disponible, annonce des résultats la 2ème quinzaine d'octobre 2024

- Démarrage des actions (et donc de la prise en compte des dépenses) : dès l'annonce des résultats au travers d'une convention et d'une convention pdv et structure sociale (modèle en annexe)
- Clôture des dépenses : 31 mars 2025
- Clôture administrative (envoi des pièces justificatives) : 30 avril 2025

Pour être recevable

Le point de vente doit être situé sur le territoire de la Wallonie.

Le dossier de candidature sera composé :

1. Du [formulaire de participation](#) complété ;
2. Du [canevas budgétaire](#) ;
3. De la [convention de partenariat](#) co-signée par votre partenaire social ;
4. Pour les nouveaux points de vente uniquement : de la charte dûment complétée et signée (à joindre via le formulaire de participation sous format PDF)
5. Le dossier (formulaire et annexes) est à **remplir en ligne** au plus tard le 22 septembre 2024 sur [cet onglet](#).

Toutes les informations pratiques sont détaillées sur l'appel à participation en ligne.

Décision du Jury

La sélection des candidats s'effectue par un jury, sur base :

1. Du respect par le point de vente des critères de la **charte** ;
2. Des critères d'analyse décrits ci-dessus
3. De l'enveloppe budgétaire disponible.
4. De la qualité et pertinence des actions proposées.

Le jury de sélection sera composé de membres de : La Fédération Des Services Sociaux, La cellule Manger Demain, le collectif 5C, Fian Belgium et Le SPW-Secrétariat général- Direction du Développement Durable.

Des questions ?

- ✓ La Cellule Manger Demain est à votre disposition via :
 - Votre chargée de projet : pdv@mangerdemain.be - 0476 99 27 97
 - Votre responsable administrative : pdv@mangerdemain.be - 0477 080 287

- ✓ Vous pouvez également prendre **contact avec vos représentants de secteur** :
 - FDSS : Catherine Rousseau catherine.Rousseau@fdss.be - 0474 90 16 94 et
Mayi Mukuna maye.mukuna@fdss.be
 - Collectif 5C : Marie Poulaert marie@collectif5c.be - 0483 13 19 56